



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 avril 2016**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bèjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Bèreiziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**Absents :** MM. Jantet Robert, Patel Pierre.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Mme Sylvie Hugonnet, adjoint au maire en charge de la commission socioculturelle, présente les propositions faites par les membres de la commission qui a examiné les bilans des activités des associations. La plupart des montants 2015 sont reconduits.

- Nouvelles attributions USEP (rencontre des écoles).
- Pas de subvention pour la chorale « les Chantres d'Ain » qui n'a plus ni son siège ni d'adhérents sur la commune.
- Pas de subvention à l'école de musique.
- Subvention exceptionnelle de 900 € (550 en 2015) à la gym volontaire car les 2 thés dansants n'ont pas apporté une recette permettant d'équilibrer le budget. Il leur sera toutefois demandé d'envisager l'organisation de manifestations d'autres styles pouvant apporter plus de bénéfices.

Les subventions aux associations sont attribuées comme suit (14 voix pour et 3 abstentions) :

- |  |   |
|--|---|
| - ADAPA : 900 €                            | - Hand-ball, atelier Martignat : 600 €      |
| - ADAPEI : 380 €                           | - Gymnastique volontaire : 900 €            |
| - Amicale des boules : 820 €               | - Société de chasse : 610 €                 |
| - Amicale des donneurs de sang : 270 €     | - Sou des écoles (subv° annuelle) : 3 050 € |
| - Amicale des pompiers - assurance : 680 € | - Tennis club : 900 €                       |
| - Anciens combattants : 340 €              | - Docteur Clown : 340 €                     |
| - ASCOR : 1000 €                           | - Les Folklories : 600 €                    |
| - Association main dans la main : 340 €    | - Prévention routière : 50 €                |
| - Chorale l'Echo du Lange : 600 €          | - Mission locale : 500 €                    |
| - Chorale « Les Voyelles » : 600 €         | - USEP : 200 €                              |
| - Club du Lange : 650 €                    |   |

## **TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Mme Bevand présente le prix de revient de l'eau par rapport au volume d'eau achetée, calculé sur la facturation 2015 soit la consommation d'avril 2014 à mars 2015. Celui-ci inclut le prix d'achat de l'eau augmenté des redevances figurant sur les factures payées au fournisseur plus les frais de fonctionnement communaux et les amortissements annuels.

Le prix de revient par mètre cube d'eau achetée est de 1.00 €. Pour 2016 (eau consommée entre avril 2015 et mars 2016) l'eau est facturée 0.81 € le m<sup>3</sup>.

Le montant de facturation pour la consommation d'avril 2016 à mars 2017 est fixé à 0.84 € le m<sup>3</sup>.

Pour l'assainissement le prix de revient est de 0.32 € le m<sup>3</sup>. Pour la facturation 2016 le montant est de 0.15 € pour 2016 il sera de 0.17 €.

Le montant de la location des compteurs reste inchangé.

## TRAVAUX EN FORET

Les travaux de dégagement manuel dans une zone de régénération naturelle sur une surface de 12.15 ha sur les parcelles 12, 21, 22, 30, 54 et 58 ont été acceptés lors de la précédente réunion.

Le conseil sollicite une subvention de la Région, au taux de 40%, pour le financement de ces travaux qui s'élève à 8 708.53 €

## POINT SUR LES TRAVAUX

- Place de la mairie : le marché de travaux a été lancé auprès de Colas, Eurovia et SNTP. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 28 avril.

- Le camion a été livré ce lundi matin 11 avril.

- Travaux au cimetière : 3 maîtres d'œuvre ont été contactés : Aintégra, BET Ciera et M. Pruniaux.

- Accessibilité : l'étude de la possibilité de l'installation d'un ascenseur à la mairie a été confiée à M. Peillon et M. Arnaud, architectes.

- Ecole maternelle : le revêtement de la cour sera fait à partir du 18 avril. Des devis ont été demandés pour l'acquisition et la pose d'un jeu.

- Plateau sportif : on attend deux devis pour l'aménagement des abords : Colas et Eurovia.

- Un devis a été demandé à trois sociétés, Socotec, Véritas et Soléus, pour faire le diagnostic obligatoire pour l'accessibilité de tous les bâtiments communaux recevant du public : mairie, écoles, salle des fêtes, complexe, etc.

Jean-Claude Cottin précise que tous ces points seront étudiés en commission de travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé de créer deux postes de saisonniers pour les services techniques de juillet et deux pour août.
- L'accueil loisirs fonctionnera dès le premier jour des vacances soit du mercredi 6 au vendredi 29 juillet 2016. Le tarif pour la première semaine, qui est incomplète et compte 3 jours, est fixé à 3/5<sup>ème</sup> du prix de la première semaine complète. Les tarifs pour les 3 autres semaines sont inchangés.

La séance est levée à 20 h 40.

Martignat le 14 avril 2016

Yves Locatelli, Maire



Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.